

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2024

PLFFG 2024 - (N° 538)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
M. Bouloux

ARTICLE 2

À la fin, substituer au montant :

« 3 976 056 557 »

le montant :

« 3 981 056 557 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Reprise en soutien de l'amendement CF59, présenté en commission.

Cet amendement vise à renforcer le soutien financier à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) en rétablissant son budget avec une dotation supplémentaire de 5 millions d'euros. L'INA fait face, pour l'exercice 2024, à un flux de trésorerie négatif de près de 7 millions d'euros, principalement en raison de la diminution de la dotation de transformation et de la cessation des appels à projets sur l'intelligence artificielle et la sobriété énergétique. Ces financements étaient pourtant essentiels pour soutenir ses investissements.

Grâce aux efforts de l'INA pour maîtriser ses charges et aux progrès de ses ressources propres, le besoin est réévalué à 5 millions d'euros. Dans un contexte où l'INA joue un rôle crucial dans la préservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel français, il est essentiel d'assurer sa viabilité financière. Rappelons que la Cour des comptes a récemment salué la transformation réussie de l'INA ainsi que la rigueur de sa gouvernance. Le gage proposé respecte les contraintes financières et pourrait être levé par le Gouvernement.